



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Parcours de soutien des professionnels pour favoriser leur accès à l'emploi

CONDITIONS DE CONSULTATION

ATELIERS DE FORMATIONS COLLECTIVES PLACE

PLACE (PLAteforme de Coopération de l'Emploi culturel) a pour objectif de soutenir l'emploi culturel. C'est un dispositif initié et animé par le Département de la Gironde en partenariat avec le Pôle Emploi Culture Spectacle, inscrit dans le Pacte Territorial d'Insertion 2014-2017 et bénéficiant du soutien du programme opérationnel national du Fonds Social Européen (FSE).

Ce présent document vient détailler les conditions de consultation relatives à l'appel à consultation d'ateliers de formations collectives mis en œuvre dans le dispositif PLACE.

1. Le dossier de la consultation

Le dossier de conditions de consultation est composé :

- du présent document ;
- de l'appel à consultation.

2. Présentation des propositions

- Le présent document daté et signé en page 1.
- Deux pages maximum détaillant le contenu, les outils et la méthode pédagogique relatifs à la thématique du ou des lots sur le(s)quel(s) le candidat se positionne ;
- Le prix détaillé de la proposition en précisant le régime de TVA (assujetti ou net de TVA)
- Un planning ;
- Le CV du ou des intervenants ainsi qu'une sélection de références significatives.

Le délai de validité des offres est de trente jours, à compter de la date limite de réception des plis.

3. Modalités de remise des propositions

3.1 Transmission des offres sur support papier

Les offres seront transmises sous un pli cacheté à l'adresse suivante :

iddac

Dispositif PLACE

59, rue d'Eysines

33 492 LE BOUSCAT Cedex

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 – et le vendredi de 9h00 à 17h00.

Les plis doivent parvenir à l'iddac **avant le mercredi 18 mai 2016 à 18h00.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

3.2 Transmission des offres sur support électronique

En application de l'article 56 du Code des marchés Publics, les réponses électroniques sont autorisées pour la présente publication.

Les réponses devront être transmises sous la forme d'un seul document PDF daté, signé et éventuellement scanné aux adresses suivantes :

a.saintyrieix@iddac.net

4. Jugement des offres

55 % prix de la prestation

30 % qualité de la réponse

15 % qualité du ou des intervenants

Après un premier examen des offres, l'iddac pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté l'offre la plus intéressante.

A l'issue de ces dernières, après confirmation par chaque candidat rencontré des modifications éventuelles de son offre, l'iddac choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon le/les critère(s) pondéré(s) défini(s) précédemment

5. Contact

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter l'iddac au contact suivant :

Alexandra Saint-Yrieix

a.saintyrieix@iddac.net et 05 56 17 36 29